

Distr. générale 17 mars 2011 Français Original : anglais

Assemblée générale Soixante-cinquième session Point 43 de l'ordre du jour Question de Chypre Conseil de sécurité Soixante-sixième année

Lettre datée du 15 mars 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à la lettre que je vous ai adressée le 5 décembre 2010 (A/65/609-S/2010/622), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les violations constantes de la réglementation internationale de la circulation aérienne et de l'espace aérien de la République de Chypre commises par des appareils de l'armée de l'air turque entre le 1^{er} décembre 2010 et le 28 février 2011 :

- Le 1^{er} décembre 2010, quatre appareils militaires turcs, un C-160 et trois Cougar, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à cinq reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à cinq reprises.
- Le 4 décembre 2010, un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.
- Le 5 décembre 2010, un appareil militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à six reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à six reprises.
- Le 7 décembre 2010, un appareil militaire turc de type inconnu a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.
- Le 8 décembre 2010, cinq appareils militaires turcs, deux F-4, un CN-235, un B-200 et un Cessna, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à cinq reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à trois reprises.
- Le 9 décembre 2010, un appareil militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.





- Les 10 et 12 décembre 2010, trois appareils militaires turcs, deux F-16 et unCN-235, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à trois reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.
- Le 13 décembre 2010, trois appareils militaires turcs, un C-160 et deux CN-235, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à quatre reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à trois reprises.
- Le 14 décembre 2010, un appareil militaire turc de type C-160 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.
- Le 15 décembre 2010, un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.
- Le 17 décembre 2010, trois appareils militaires turcs, un F-16 et un C-160, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.
- Les 18 et 19 décembre 2010, deux appareils militaires turcs, un CN-235 et un GLF-5, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à quatre reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à quatre reprises.
- Le 21 décembre 2010, cinq appareils militaires turcs, quatre F-16 et un CN-235, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à trois reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre.
- Le 22 décembre 2010, cinq appareils militaires turcs, deux F-16, deux RF-4 et un CN-235, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises.
- Les 23 et 25 décembre 2010, quatre appareils militaires turcs, deux F-16 et deux CN-235, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à quatre reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à trois reprises.
- Le 27 décembre 2010, un appareil militaire turc de type CLF-1159C a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.
- Le 29 décembre 2010, un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.
- Les 30 et 31 décembre 2010, trois appareils militaires turcs, deux F-16 et un CN-235, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à trois reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.
- Les 1^{er} et 2 janvier 2011, trois appareils militaires turcs, deux CN-235 et un Cessna, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à cinq reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à cinq reprises.
- Le 3 janvier 2011, un appareil militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

11-26713

- Les 5 et 6 janvier 2011, sept appareils militaires turcs, trois CN-235 et quatre F-16, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à sept reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à quatre reprises.
- Le 8 janvier 2011, un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.
- Le 10 janvier 2011, un appareil militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.
- Le 12 janvier 2011, trois appareils militaires turcs, deux F-16 et un B-200, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à trois reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.
- Le 13 janvier 2011, un appareil militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.
- Le 14 janvier 2011, un appareil militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.
- Le 17 janvier 2011, six appareils militaires turcs, deux F-16, deux F-4 et deux CN-235, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à quatre reprises.
- Le 19 janvier 2011, un appareil militaire turc de type C-130 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.
- Le 20 janvier 2011, deux appareils militaires turcs de type Cougar ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.
- Le 23 janvier 2011, un appareil militaire turc de type Cessna a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.
- Le 26 janvier 2011, deux appareils militaires turcs de type F-16 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.
- Le 27 janvier 2011, un appareil militaire turc de type C-160 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.
- Le 28 janvier 2011, un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.
- Le 2 février 2011, deux appareils militaires turcs, un CN-235 et un C-160, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à quatre reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à quatre reprises.

11-26713

- Le 3 février 2011, un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.
- Le 5 février 2011, un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.
- Le 7 février 2011, un appareil militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.
- Le 8 février 2011, un appareil militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.
- Le 9 février 2011, deux appareils militaires turcs, un B-200 et un CN-235, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à trois reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.
- Le 10 février 2011, deux appareils militaires turcs, un Cougar et un Huey, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.
- Le 15 février 2011, huit appareils militaires turcs de type F-16, volant en formation, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.
- Le 16 février 2011, un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.
- Le 17 février 2011, quatre appareils militaires turcs, trois Cougar et un Huey, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à quatre reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.
- Le 18 février 2011, quatre appareils militaires turcs de type Cougar ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises et violé l'espace aérien de la République de Chypre à deux reprises.
- Le 23 février 2011, un appareil militaire turc de type AB-412 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.
- Le 24 février 2011, trois appareils militaires turcs, un CN-235 et deux F-16, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne à deux reprises.
- Le 28 février 2011, un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Au nom de mon gouvernement, je proteste énergiquement contre ces violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre que continue de commettre la Turquie et demande qu'elles cessent immédiatement. Ces violations compromettent la paix et la sécurité dans la région et sont particulièrement contre-productives à l'heure où des négociations entre les deux

4 11-26713

communautés de Chypre sont en cours dans le cadre de la mission de bons offices du Secrétaire général afin de trouver une solution juste, durable et pacifique au problème de Chypre.

Le Gouvernement turc devrait entendre l'appel de la communauté internationale, se conformer aux dispositions de la Charte des Nations Unies et respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Il devrait s'attacher à instaurer les conditions requises pour parvenir à un règlement durable du problème de Chypre, sur la base des éléments approuvés par le Conseil de sécurité dans nombre de ses résolutions.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 43 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Minas A. Hadjimichael

11-26713